

République Française  
Département de l'Hérault  
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)  
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

~~~~~  
Délibération n° 2015-27 du Comité syndical du Vendredi 4 Septembre 2015  
~~~~~

**MISE EN ŒUVRE D'UN « POLE NATURE » EN CŒUR D'HERAULT  
DEMANDE DE SUBVENTION**

L'an deux mil quinze le quatre septembre à dix heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE la Garrigue - n°5 rue de la Lucques - 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 4 Août 2015.

Etaients présents ou représentés :	Olivier BRUN, Bernard FABREGUETTES, Claude CARCELLER, Audrey GUERIN, Jean-Claude LACROIX, Patrick LAMBOLEZ, Jean-Noël MALAN, Denis MALLET, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER, Marie-Pierre PONS, Yolande PRULHIERE, Frédéric ROIG, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, .Louis VILLARET.  Suppléants : Agnès CONSTANT, Laurent DUPONT
Absents ou excusés :	Christian BILHAC, Sonia ARRAZAT, Marie-Christine BOUSQUET, Alain CHALAGUIER, Jacky GALABRUN, Joëlle GOUDAL, Patrick MOROY, Marie PASSIEUX, Claude REVEL, Valérie ROUVEIROL, Michel SAINTPIERRE
Invités : 27 ; Quorum : 14 ; Présents ou représentés : 18	

Vu le Schéma départemental du Tourisme et des loisirs de l'Hérault 2012-2017 qui a placé la thématique 'loisirs nature et nautiques' dans ses 3 axes prioritaires, avec les grands Sites /Sites Majeurs et l'oénotourisme.

Vu l'axe 'loisirs nature' qui s'appuie sur les préconisations d'une expertise confiée au cabinet Alliances, dont l'une des préconisations était d'accompagner l'émergence de 'pôles nature' territoriaux.

Considérant que les 3 grands sites du Cœur d'Hérault sont mentionnés comme territoires potentiels.

Vu le plan d'action marketing pour la mise en marché des Activités de pleine nature sur le territoire sur le territoire qui a permis:

- L'identification des filières et activités stratégiques en termes d'attractivité et de retombées
- La validation des cibles prioritaires et types de produits en adéquation avec leurs attentes
- L'identification des besoins d'accompagnement des professionnels

Considérant qu'il convient désormais de finaliser la stratégie marketing, le plan d'actions opérationnel et de mettre en œuvre ces préconisations.

Le Comité Syndical  
Après en avoir délibéré,  
DÉCIDE  
A l'unanimité des suffrages exprimés



- ✓ D'approuver la démarche de mise en œuvre d'un Pôle nature en Cœur d'Hérault.

Ce travail consiste en :

- La définition d'une identité territoriale autour du pôle nature,
- La réalisation d'une plateforme commune de travail interfilière et d'une vitrine des loisirs nature et nautiques à l'échelle du territoire
- L'organisation d'ateliers et formations destinés à l'accompagnement et la meilleure collaboration entre professionnels et partenaires
- L'animation et la mise en œuvre de la stratégie mutualisée au sein du pôle nature

**Objectif de l'action :**

Le Pays Coeur d'Hérault souhaite mettre en œuvre une véritable gouvernance autour de l'information et de la mise en marché des activités de pleine nature. Celle-ci concerne les professionnels du territoire, les 3 offices de tourisme intercommunaux, l'ADT mais également les partenaires parties prenantes du projet : Conseil Départemental de l'Hérault, Hérault Sport, Groupement des comités départementaux de sports de nature, Réseau Occigène, FFRandonnée Hérault, ...).

Celle-ci doit permettre une meilleure coordination entre acteurs, une plus grande complémentarité des offres et une meilleure communication pour un élargissement des publics et une désaisonnalisation de la fréquentation.

- ✓ D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

	Montant € HT	%
Autofinancement	2 500.00 €	21%
Département	6 000.00 €	50%
Autre	3 500.00 €	29%
<b>TOTAL</b>	<b>12 000.00 €</b>	

- ✓ D'autoriser le Président à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement.
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

Clermont l'Hérault, le 11 septembre 2015  
Le Président certifie sous sa responsabilité  
La présente délibération exécutoire le 11 septembre 2015

Publiée le 11 septembre 2015

Transmise le 11 septembre 2015

Le Président du Syndicat

